



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00168

Numéro SIREN : 518 790 415

Nom ou dénomination : AAD PHENIX II

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2015 sous le numéro de dépôt 1621

AAD PHENIX II
SASU au capital de 100 000 euros
Siège social : 6 rue de Châtillon, La Rigourdière
35510 CESSON SEVIGNE
518 790 415 RCS RENNES



1621
Le 02 'A3J 6 -
Dépôt N°
2010 B 168

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 02 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze,
Le deux février,
A onze heures,

Au sein des locaux du cabinet d'avocats ERNST & YOUNG sis Immeuble Eolios, ZAC La Courrouze, 3 rue Louis Braille – 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE, Mme Delphine INESTA, Présidente de la société HOLDING FSD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 514 500 euros ayant son siège social au 6 rue de Châtillon, La Rigourdière – 35510 CESSON SEVIGNE, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 518 790 415,

Agissant en qualité d'associé unique non Président d'AAD PHENIX II (ci-après la « Société »),

En présence de M. Christian ROULLEAU, Président non associé de la Société,

Précise en premier lieu que :

- La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée ;
- M. Lamine DIOUF et Mme Agnès LACROIX, représentants du Comité d'Entreprise, ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec avis de réception.

Le Président dépose ensuite sur le bureau les documents suivants qui sont mis à la disposition de l'associé unique :

- les statuts de la Société ;
- le rapport du Président ;
- la copie de la lettre de convocation remise en mains propres à la société HOLDING FSD, associé unique ;
- la copie de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux comptes ainsi que le récépissé postal ;
- les copies des lettres recommandées adressées aux membres du Comité d'Entreprise ainsi que les récépissés postaux reçus à ce jour ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de décisions ;
- la copie de la lettre de démission de M. Christian ROULLEAU de ses fonctions de Président de la Société.

L'associé unique lui donne acte des documents déposés sur le bureau dont il atteste avoir pris connaissance au préalable.

Puis, l'associé unique déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président à l'associé unique ;
- Constatation de la démission du Président de la Société ;
- Désignation d'un nouveau Président de la Société en remplacement du démissionnaire ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

En suite de quoi Mme Delphine INESTA, représentant la société HOLDING FSD, associé unique, prend les décisions suivantes à titre ordinaire :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président, **prend acte** de la lettre de démission en date du 15/01/15 remise par M. Christian ROULLEAU au titre de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de ce jour.

L'associé unique lui **donne** quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président et conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de la Société, **décide**, en conséquence de la décision qui précède, de nommer en qualité de Présidente de la Société avec effet à compter de ce jour en remplacement de M. Christian ROULLEAU, démissionnaire, et pour une durée indéterminée :

- **Madame Delphine INESTA**
Née le 08/10/1978 à MONT SAINT-AIGNAN (76)
De nationalité française
Demeurant : 33 boulevard de Grenelle – 75015 PARIS

La Présidente est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social. Elle dispose de tout pouvoir pour ouvrir et faire fonctionner tout compte de tout établissement bancaire de son choix.

L'associé unique précise en outre qu'elle ne percevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions de Présidente mais qu'elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation engagés dans l'exercice de ses fonctions, sur justificatif.

Mme Delphine INESTA a d'ores et déjà indiqué qu'elle acceptait les fonctions de Présidente de la Société et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION

L'associé unique **confère** tous pouvoirs à la Présidente de la Société à l'effet d'effectuer l'ensemble des formalités légales et de dépôt qui seront la conséquence des présentes.

~~~~~

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique, le Président démissionnaire et la nouvelle Présidente de la Société.

**L'associé unique**  
**HOLDING FSD**

Représentée par Mme Delphine INESTA  
ès-qualités



**La Présidente nouvellement nommée de la Société**  
**Mme Delphine INESTA<sup>1</sup>**

Bon pour acceptation des fonctions de  
Présidente de la société.



**Le Président démissionnaire**  
**M. Christian ROULLEAU**  
ès-qualités



---

<sup>1</sup> Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Présidente de la Société »